# SOCIETE SARL AU CAPITAL SOCIAL: DINARS SIEGE SOCIAL: IDENTIFIANT UNIQUE:

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU

L'Assemblée Générale s'est tenue le à heures entre les associés de la Société , Société à Responsabilité Limitée au capital de Dinars (ci-après désignée la « Société »), se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Ordinaire (ci-après désignée l'« Assemblée »).

Associés présents ou représentés :

L'Assemblée est présidée par

L'Assemblée est présidée par le gérant de la Société.

Le président constate que les associés représentants au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix, est

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de en tant que Gérant de la société arrive à expiration, décide le renouvellement de son mandat pour une période de ans.

Le gérant présent à l'Assemblée, remercie les associés pour la confiance qu'ils lui ont manifesté et déclare accepter le nouveau mandat.

Cette résolution mise aux voix, est

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et publications partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix, est

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

### LE PRESIDENT

LES ASSOCIES

Bon pour acceptation des fonctions de Gérant